

**Ministry of Health**

Office of Chief Medical Officer of  
Health, Public Health  
Box 12,  
Toronto, ON M7A 1N3

Tel.: 416 212-3831  
Fax: 416 325-8412

**Ministère de la Santé**

Bureau du médecin hygiéniste en  
chef, santé publique  
Boîte à lettres 12  
Toronto (Ont.) M7A 1N3

Tél. : 416 212-3831  
Télééc. : 416 325-8412

1<sup>er</sup> février 2022

**NOTE DE SERVICE**

**DEST. : Fournisseurs de soins de santé**

**OBJET : Reprise graduelle de certaines activités cliniques**

---

Comme vous le savez, face au variant Omicron hautement transmissible, j'ai rétabli au début du mois, en consultation avec le ministère de la Santé, la Directive n° 2 visant à reporter les procédures et les interventions chirurgicales non urgentes et non essentielles, ainsi que d'autres activités cliniques. Bien que cette décision n'ait pas été facile à prendre, ces mesures ont permis de préserver les soins intensifs et la capacité des ressources humaines, alors que nous devons intervenir face à une augmentation importante des hospitalisations et des admissions aux soins intensifs.

Depuis le retour de la Directive n° 2, l'incidence des cas de COVID-19 en Ontario ainsi que la surveillance des eaux usées ont montré une baisse progressive au cours des dernières semaines. De plus, les dernières modélisations des hospitalisations et des nouvelles admissions indiquent que nous avons probablement atteint le pic de la vague actuelle et que nous verrons une diminution progressive des nouvelles hospitalisations dans les semaines à venir.

La répartition des charges, le redéploiement et les transferts de patients dans le système de santé ont été considérables afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Cela a permis de rétablir une certaine activité clinique non urgente et non essentielle.

Par conséquent, conformément à l'approche progressive de la province en matière d'assouplissement des mesures de santé publique, le ministère a l'intention d'adopter une approche graduelle pour reprendre certains services de santé reportés en janvier 2022 et continuera de surveiller les répercussions de cette reprise graduelle sur la capacité globale du système de santé.

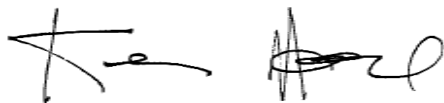
La Directive n° 2 révisée permet la reprise prudente et progressive de l'imagerie diagnostique, du dépistage du cancer et des cliniques ambulatoires programmées, dans la mesure où cela est faisable sur le plan opérationnel dans les hôpitaux publics et en tenant compte de leurs contextes locaux. En outre, les interventions chirurgicales et les procédures non urgentes et non essentielles reprendront prudemment et progressivement dans les hôpitaux spécialisés en pédiatrie et dans d'autres établissements, tels que les hôpitaux privés et les établissements de santé indépendants, afin d'atténuer les pressions exercées par les soins reportés. Les hôpitaux spécialisés en pédiatrie continueront de travailler avec leurs partenaires régionaux pour accepter les transferts de patients, conformément à la Directive n° 2.1. Une reprise prudente des activités dans ces secteurs ciblés nous permettra de ne pas avoir de répercussions négatives sur la capacité d'accueil des patients hospitalisés ou sur les ressources humaines en santé dans nos hôpitaux.

Bien que les changements apportés à la Directive n° 2 marquent un tournant positif vers la reprise de l'ensemble des soins, les hôpitaux et les unités de soins intensifs continueront de fonctionner au maximum de sa capacité au cours des prochains mois. Il est impératif que les partenaires de soins de santé qui reprennent les services de santé conformément à la Directive n° 2 révisée le fassent avec prudence et graduellement, et en respectant les principes de proportionnalité, de réduction du risque de préjudice pour les patients, d'équité et de réciprocité.

Le ministère continuera de surveiller les effets de la Directive n° 2 sur nos systèmes hospitaliers et fera des ajustements si nécessaire.

Nous continuerons également à vous tenir au courant des changements apportés à la situation concernant la pandémie de COVID-19 en Ontario et nous vous savons gré de votre partenariat et de votre dévouement continu à l'égard de ce travail essentiel.

Cordialement,



Kieran Michael Moore, MD, CCFP (EM), FCFP, MPH, DTM&H, FRCPC  
Médecin hygiéniste en chef

c. c. :

D<sup>re</sup> Catherine Zahn, sous-ministre, ministère de la Santé

Matthew Anderson, directeur général, Santé Ontario

Alison Blair, sous-ministre associée, Intervention contre la pandémie et relance

Melanie Fraser, sous-ministre associée, Services de santé

Peter Kaftarian, sous-ministre adjoint, Hôpitaux et immobilisations

Susan Picarello, sous-ministre adjointe, Division des services de santé d'urgence